

Mise en place d'un SIRH

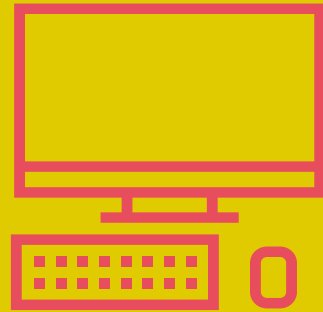


***Comment
améliorer votre
gestion RH avec
un SIRH ?***

Lire la suite



Qu'est-ce qu'un *SIRH* ?



Un Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) est une solution qui intègre plusieurs logiciels visant **à gérer et à automatiser diverses fonctions liées à la gestion des ressources humaines.**

Il peut prendre en charge les tâches RH clés :

- Gestion administrative
- Gestion de la paie
- Gestions des temps et activités
- Gestion de formations
- Recrutements
- Mobilité
- Gestion des compétences
- Gestion des entretiens
- Reporting, etc.

Quels acteurs sont concernés ?

LES SALARIÉS

Peuvent **consulter, modifier ou transmettre des informations** à travers les différents workflows accessibles.

LES MANAGERS

Peuvent quant à eux :

- **Accéder aux informations** sur les salariés de leur équipe
- **Initialiser certains processus métiers** (campagnes d'entretien, gestion de la formation, etc.)
- **Alimenter le processus de paie** à travers la validation des heures supplémentaires ou la gestion d'autres compteurs

LES COLLABORATEURS RH

Peuvent **superviser l'ensemble des processus métiers** et **collecter / contrôler toutes les informations** concernant la gestion RH de l'entreprise.

Quels bénéfices ?

Le SIRH permet **d'augmenter la productivité de la fonction RH** grâce à la digitalisation des processus administratifs, une supervision plus rapide des processus RH et une réduction des saisies à réaliser.

GESTION DES ABSENCES

- > Permet de faciliter les saisies, de mettre à jour les compteurs en temps réel, de fiabiliser les données, etc.

GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

- > Permet de contrôler les horaires des salariés, vérifier les temps de présences, les absences et les jours de travail à distance, etc.

GESTION DES ÉVALUATIONS DE COMPÉTENCES

- > Permet de connaître les objectifs fixés et les entretiens professionnels réalisés, etc.

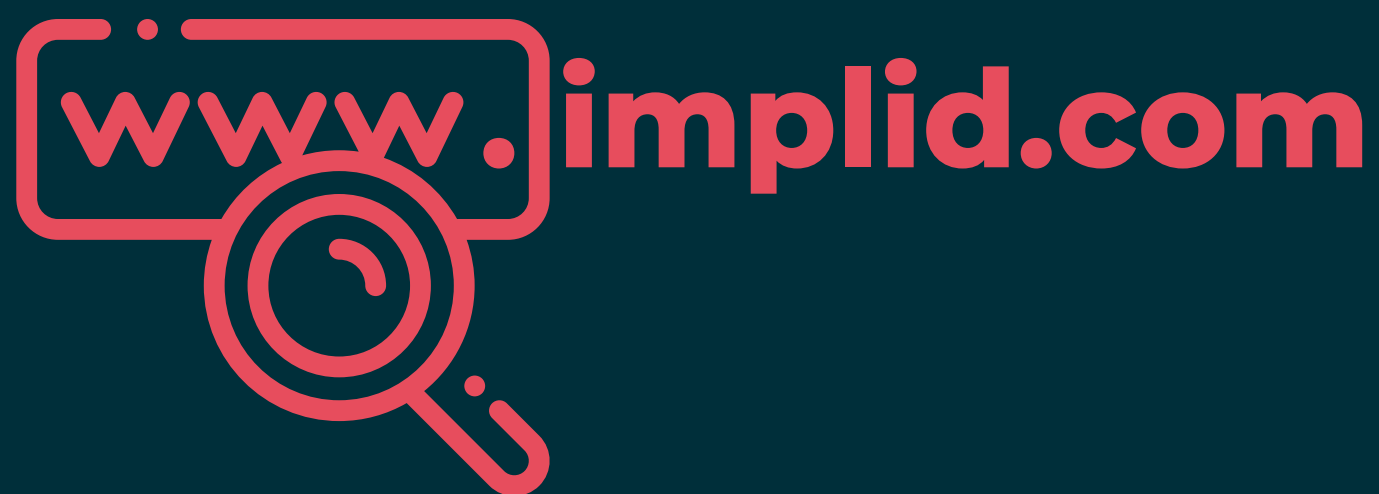
GESTION DE L'ONBOARDING

- > Permet de dématérialiser et faciliter les démarches administratives lors de l'arrivée d'un nouveau salarié.

/ Pour en savoir plus...

Vous souhaitez en savoir plus sur
la mise en place d'un SIRH ?

Découvrez notre article sur :



impl/id